

États financiers de

FUTURPRENEUR CANADA

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2021



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de Futurpreneur Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Futurpreneur Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 21 juillet 2021

FUTURPRENEUR CANADA


État de la situation financière

Au 31 mars 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	15 381 837 \$	11 032 992 \$
Apports à recevoir et débiteurs	158 583	690 649
Tranche des prêts échéant à moins de un an (note 3)	12 947 641	8 927 381
Intérêts courus à recevoir	95 960	94 830
Frais payés d'avance	219 688	126 872
	<u>28 803 709</u>	<u>20 872 724</u>
Prêts (note 3)	18 077 592	15 609 710
Immobilisations (note 4)	112 475	160 216
	<u>46 993 776 \$</u>	<u>36 642 650 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 5)	5 072 710 \$	6 024 446 \$
Créditeurs et charges à payer (notes 6 et 11)	887 579	1 048 474
Apports reportés (note 7)	939 288	504 665
	<u>6 899 577</u>	<u>7 577 585</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	112 475	160 216
Non affecté	28 481 724	17 404 849
Grevé d'une affectation interne (note 8)	11 500 000	11 500 000
	<u>40 094 199</u>	<u>29 065 065</u>
Engagements (note 10)		
	<u>46 993 776 \$</u>	<u>36 642 650 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

FUTURPRENEUR CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Produits		
Apports et commandites (note 7)	28 915 971 \$	8 907 373 \$
Intérêts sur prêts	2 035 669	2 191 369
Commissions sur prêts	585 931	570 965
Placements	86 066	152 642
Autres (notes 11 et 13)	567 169	716 732
	<u>32 190 806</u>	<u>12 539 081</u>
Charges (note 9)		
Programmes entrepreneuriaux	17 079 202	8 294 231
Initiatives de sensibilisation	1 114 455	1 384 676
Préparation de la collecte de fonds	770 527	882 935
Administration	2 197 488	2 259 778
	<u>21 161 672</u>	<u>12 821 620</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>11 029 134 \$</u>	<u>(282 539) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

				2021	2020
	Investi en immobilisations	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	160 216 \$	17 404 849 \$	11 500 000 \$	29 065 065 \$	29 347 604 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(113 853)	11 142 987	–	11 029 134	(282 539)
Achat d'immobilisations	66 112	(66 112)	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	112 475 \$	28 481 724 \$	11 500 000 \$	40 094 199 \$	29 065 065 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Rentrées de fonds liées aux apports et commandites	30 449 829 \$	8 886 158 \$
Revenus de placement reçus aux fins d'exploitation	86 066	152 642
Rentrées de fonds provenant des paiements de capital	10 727 427	10 513 046
Revenu reçu provenant des intérêts et des commissions sur prêts	2 620 470	2 761 813
Avances sur prêts	(22 537 500)	(12 499 000)
Sorties de fonds – charges salariales	(8 559 112)	(7 978 276)
Sorties de fonds – charges d'exploitation	(7 420 487)	(3 050 552)
	5 366 693	(1 214 169)
Financement		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(951 736)	1 736 866
Investissement		
Achat d'immobilisations	(66 112)	(54 619)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 348 845	468 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	11 032 992	10 564 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	15 381 837 \$	11 032 992 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

Futurpreneur Canada (l'« Organisme ») est un organisme sans but lucratif qui est financé au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et qui a pour objectif de fournir du mentorat, du soutien aux entreprises et du financement aux jeunes entrepreneurs canadiens qui créent de nouvelles entreprises. L'Organisme a été prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en avril 2014.

L'Organisme est un organisme sans but lucratif enregistré exonéré de l'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du Manuel de Comptables Professionnels Agréés du Canada. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements dans des parts de comptes d'épargne à intérêt élevé.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats de l'exercice à l'étude. Les coûts de transaction sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme a choisi de comptabiliser les placements autres que dans des titres de capitaux propres à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

c) Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports, y compris les apports de sociétés et les subventions gouvernementales. Les subventions gouvernementales et les commandites de sociétés sont comptabilisées en produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été comptabilisées où les restrictions en matière de dépenses ont été respectées.

Le revenu de placement, qui comprend les intérêts, est comptabilisé à l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour perte attribuable aux prêts.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts, sauf pour les prêts classés comme étant des prêts douteux. Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction, le recouvrement en temps opportun du montant total du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts douteux sont radiés. Les intérêts reçus sur un prêt après sa classification comme étant un prêt douteux ne sont pas comptabilisés à titre de revenus. Les montants recouvrés après que des prêts ont été radiés sont compensés et portés en diminution de la provision pour pertes sur prêts.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Provision pour pertes sur prêts

La direction de l'Organisme a établi et maintient une provision pour pertes sur prêts qui reflète la meilleure estimation possible des pertes sur prêts compte tenu des conditions en cours. La provision pour pertes sur prêts est portée en diminution des prêts pour obtenir une valeur comptable nette.

f) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes.

Ordinateurs et logiciel	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins longue des deux

g) Apports en nature

Les montants des apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés dans les états financiers seulement lorsqu'une méthode objective permet de calculer la valeur de ces services et que ces fournitures et ces services auraient, dans d'autres circonstances, été acquis.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Répartition des charges

L'Organisme classe ses activités selon quatre fonctions principales : programmes entrepreneuriaux, initiatives de sensibilisation, préparation de la collecte de fonds et administration. Le coût de chaque fonction comprend les coûts directs liés à ces fonctions, soit les charges salariales, les autres charges directes et les attributions.

Les charges salariales sont attribuées au besoin si une activité touche plus d'une fonction.

L'Organisme engage un certain nombre de coûts indirects partagés et de charges d'exploitation et autres charges communes qui ont trait à plus d'une fonction, qu'il attribue. Ces coûts comprennent les frais de gestion et de personnel administratif, les coûts liés à l'occupation, d'autres charges d'exploitation et l'amortissement, lesquels sont indirectement ou uniquement attribuables à une fonction spécifique. Ces coûts sont attribués selon un pourcentage établi en fonction de la quote-part, ou de la totalité de tout autre coût direct, qui est attribuable à la fonction.

2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2021	2020
Trésorerie	7 333 081 \$	10 506 380 \$
Instruments à revenu fixe	8 048 756	526 612
	15 381 837 \$	11 032 992 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours du marché.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

3. Prêts

Les prêts sont constitués de prêts non garantis à taux variable (allant du taux préférentiel au taux préférentiel majoré de 3,75 %) accordés à de jeunes entrepreneurs pour la création de nouvelles entreprises. Le montant d'un prêt initial est d'au plus 20 000 \$. En mars 2021, l'Organisme a mis sur pied le Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es. Dans le cadre de ce programme, le montant maximal d'un prêt initial est de 40 000 \$. L'échéance des prêts est de trois à cinq ans et le remboursement du capital n'est pas exigé avant la fin de la première année.

Le tableau qui suit présente le portefeuille de prêts de l'Organisme selon les dates d'échéance de paiement.

2021	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 à 5 ans	Total
Prêts	12 947 641 \$	10 800 036 \$	17 619 302 \$	41 366 979 \$
Provision pour pertes sur prêts				(10 341 746)
Prêts, déduction faite de la provision				31 025 233
Moins la tranche échéant à moins de un an				12 947 641
Prêts à long terme				18 077 592 \$

2020	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 à 5 ans	Total
Prêts	8 927 381 \$	8 983 222 \$	12 760 762 \$	30 671 365 \$
Provision pour pertes sur prêts				(6 134 274)
Prêts, déduction faite de la provision				24 537 091
Moins la tranche échéant à moins de un an				8 927 381
Prêts à long terme				15 609 710 \$

La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable des prêts, déduction faite de la provision, et elle est calculée selon les montants futurs estimatifs des flux de trésorerie.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

3. Prêts (suite)

Le tableau qui suit présente la provision générale pour pertes sur prêts.

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 134 274 \$	6 072 549 \$
Radiations, déduction faite des montants recouvrés appliqués à la provision	(1 019 751)	(1 541 448)
Charge attribuable à une perte sur prêt	5 227 223	1 603 173
Solde à la clôture de l'exercice	10 341 746 \$	6 134 274 \$

4. Immobilisations

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et logiciel	1 516 211 \$	1 410 488 \$	105 723 \$	146 705 \$
Mobilier de bureau	162 671	155 919	6 752	13 511
Améliorations locatives	309 680	309 680	–	–
	1 988 562 \$	1 876 087 \$	112 475 \$	160 216 \$

5. Ligne de crédit

a) Banque de développement du Canada (« BDC »)

Le 29 septembre 2017, l'Organisme a signé une lettre d'offre (l'« entente ») avec la BDC concernant une facilité de crédit renouvelable à vue de 20 millions de dollars. Le 23 mars 2021, l'Organisme a signé une version révisée de la lettre d'offre visant la modification de certaines modalités et conditions afférentes à la facilité de crédit. Conformément à la modification du 23 mars 2021, la limite des emprunts est passée de 20 millions de dollars à 10 millions de dollars et il a été convenu que les clauses restrictives liées aux emprunts ne devraient pas s'appliquer aux prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es financé par la Banque Royale du Canada puisque ces prêts sont constatés à titre d'initiatives spéciales. La facilité de crédit porte intérêt au taux de base variable de BDC, minoré d'un écart de 2,74 % par année, plus une commission d'attente de 0,07 % par année grevant la partie non utilisée de la facilité de crédit. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par un contrat de garantie générale constituant un droit de premier rang exclusif grevant toutes les propriétés de l'Organisme, notamment les droits de l'Organisme relativement aux prêts, exclusion faite des actifs au titre des initiatives spéciales comme le Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

5. Ligne de crédit (suite)

Au 31 mars 2021, l'Organisme a prélevé 5 050 210 \$ (6 024 446 \$ en 2020) sur la facilité de crédit. Ce montant a été utilisé pour prêter du capital aux jeunes entrepreneurs. Conformément aux modalités de la facilité de crédit, l'Organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Aux 31 mars 2021 et 2020, l'Organisme respectait ces clauses restrictives.

b) Banque Royale du Canada (« RBC »)

Le 23 mars 2021, l'Organisme a conclu une convention de crédit avec la RBC visant une facilité de crédit à vue renouvelable de 3 millions de dollars afin de financer des prêts effectués par l'Organisme aux termes du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la RBC majoré de 3,75 % sur le solde en cours de la facilité de crédit. Le seul recours de la RBC pour recouvrer auprès de l'Organisme tous les montants aux termes de cette convention consiste à recevoir le produit des paiements d'intérêt sur les prêts et les remboursements en principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par une convention de sûreté qui constitue un droit de premier rang grevant tous les prêts au titre du Programme de démarrage pour entrepreneur.es noir.es financés aux termes de la facilité de crédit de la RBC.

Au 31 mars 2021, l'Organisme a prélevé 30 000 \$ (néant en 2020) sur la facilité de crédit à vue.

6. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer comprennent un montant de néant (13 049 \$ en 2020) au titre des sommes à remettre à l'État pour les cotisations salariales et la TPS/TVH.

7. Apports reportés

L'Organisme a reçu plusieurs subventions du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et plusieurs commandites de sociétés. Le montant des apports et des commandites n'ayant pas encore été constaté à titre de produits s'établit comme suit.

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	504 665 \$	1 287 280 \$
Apports et commandites reçues	29 232 000	7 806 000
Montants constatés à titre d'apports et de commandites	(28 797 377)	(8 588 615)
Solde à la clôture de l'exercice	939 288 \$	504 665 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

8. Actif net grevé d'une affectation interne

Au cours de 2015, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'une somme de 11 500 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net grevé d'une affectation interne. L'actif net grevé d'une affectation interne servira aux activités de fonctionnement futures et aux ressources nécessaires pour le financement de nouvelles entreprises en démarrage.

9. Charges par fonctions

2021	Programmes entrepreneuriaux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	5 575 420 \$	805 417 \$	631 294 \$	1 546 981 \$	8 559 112 \$
Coûts liés à la commercialisation	151 448	156 940	–	–	308 388
Coûts liés aux programmes	281 339	121 165	111 475	127 329	641 308
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	617 398	26 208	24 015	512 195	1 179 816
Amortissement	94 402	4 725	3 743	10 983	113 853
Charge attribuable à une perte sur prêt	5 227 223	–	–	–	5 227 223
Charge au titre du programme de soutien lié à la COVID-19	5 131 972	–	–	–	5 131 972
	17 079 202 \$	1 114 455 \$	770 527 \$	2 197 488 \$	21 161 672 \$

2020	Programmes entrepreneuriaux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	5 163 259 \$	807 815 \$	664 739 \$	1 524 379 \$	8 160 192 \$
Coûts liés à la commercialisation	242 479	338 370	5 295	260	586 404
Coûts liés aux programmes	685 073	156 406	160 157	156 488	1 158 124
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation	506 315	67 973	43 734	553 954	1 171 976
Amortissement	93 932	14 112	9 010	24 697	141 751
Charge attribuable à une perte sur prêt	1 603 173	–	–	–	1 603 173
	8 294 231 \$	1 384 676 \$	882 935 \$	2 259 778 \$	12 821 620 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements aux termes de contrats de location-exploitation pris par l'Organisme à l'égard de son équipement et de ses locaux.

2022	455 675 \$
2023	300 049
2024	96 474
2025	30 333
	<hr/>
	882 531 \$

11. Opérations entre apparentés

Opérations avec la Fondation Futurpreneur (FF)

L'Organisme entretient une relation de nature économique avec la FF. La FF est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* en date du 1^{er} avril 2012. L'Organisme fournit un soutien administratif et des installations à la FF. La FF a pour objectif de faire progresser l'éducation axée sur le perfectionnement des compétences personnelles, des compétences en affaires et sur l'entrepreneuriat, et de faire progresser l'éducation par la recherche sur l'entrepreneuriat et la publication des résultats utiles tirés d'une telle recherche.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a administré un programme au nom de FF. Le total des coûts liés aux programmes s'est établi à 239 467 \$ (305 775 \$ en 2020). Aucun fonds n'était dû à FF ou n'était à recevoir de FF à la clôture de l'exercice (314 930 \$ à recevoir de FF en 2020).

Les données financières de la FF n'ont pas été consolidées dans les états financiers de l'Organisme. Le tableau qui suit donne un résumé des données financières de la FF.

État de la situation financière

	2021	2020
Actif	258 260 \$	495 713 \$
Passif	122 176	370 930
Actif net	<hr/> 136 084 \$	<hr/> 124 783 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

11. Opérations entre apparentés (suite)

État des résultats

	2021	2020
Produits	262 497 \$	208 775 \$
Charges	251 196	315 045
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	11 301 \$	(106 270) \$

État des flux de trésorerie

	2021	2020
Activités d'exploitation	(238 656) \$	143 201 \$
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(238 656)	143 201
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	495 713	352 512
Trésorerie à la clôture de l'exercice	257 057 \$	495 713 \$

12. Gestion des risques financiers

L'Organisme est exposé aux risques de crédit et de liquidité en raison de la nature de ses activités. L'Organisme est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt et risques de marché découlant de ses instruments financiers. Le programme global de gestion du risque et les pratiques commerciales de l'Organisme tendent à limiter toute incidence défavorable que pourraient avoir ces risques sur la performance de l'Organisme.

Les mesures prises au Canada en raison de la COVID-19 y ont bouleversé les activités commerciales et ont eu de graves conséquences économiques pour les petites entreprises, particulièrement pour les entreprises en démarrage considérées comme des commerces qui représentent une part importante des jeunes entrepreneurs qui ont recours aux services de l'Organisme.

Pour faire face à la COVID-19, le 6 mai 2020, le gouvernement fédéral a accordé une subvention unique de 20,1 millions de dollars à l'Organisme. Ces fonds seront utilisés aux fins suivantes.

- Offrir aux clients actuels admissibles qui éprouvent des difficultés en raison de la COVID-19 des prêts complémentaires allant de 5 000 \$ à 10 000 \$;

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

12. Gestion des risques financiers (suite)

- Couvrir pendant une période de six mois les prêts aux clients actuels au 31 mars 2020;
- Disposer des fonds nécessaires pour aider au démarrage de nouvelles entreprises après la pandémie.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que des emprunteurs manquent à leurs obligations financières. L'Organisme atténue ce risque en limitant les montants des prêts accordés aux entrepreneurs individuels et en recrutant du personnel ayant les compétences nécessaires pour évaluer la qualité des demandes de prêt soumises par les entrepreneurs. L'Organisme offre un programme de mentorat obligatoire tout en effectuant les procédures individuelles de contrôle diligent et d'approbation du crédit pour toutes les demandes reçues des entrepreneurs individuels afin d'atténuer tout autre risque financier éventuel après que les prêts ont été versés.

En 2021, l'Organisme a évalué l'incidence de la COVID-19 sur sa provision pour pertes sur prêts et est arrivé à la conclusion que l'incidence sur le solde de clôture des prêts sera supérieure aux exercices précédents, et ce, malgré les fonds octroyés à l'Organisme par le gouvernement fédéral du Canada en vue de l'aider à continuer d'offrir des prêts, et par les autres programmes d'aide susmentionnés. Ainsi, la provision pour pertes sur prêts de l'Organisme a été augmentée à 25 % (20 % en 2020).

b) Risque de liquidité

La gestion de la liquidité s'entend de la disposition de liquidités suffisantes et de la disponibilité du financement. L'Organisme gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de manière à s'assurer qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance.

13. Relation de nature économique

L'entente conjointe est arrivée à échéance le 30 septembre 2020 et a été renouvelée aux termes d'une entente modifiée et retraitée le 26 septembre 2020. Le 19 mars 2021, l'Organisme a signé une version révisée et retraitée de l'entente conjointe contractée avec BDC visant à fournir un financement supplémentaire aux candidats admissibles de l'Organisme. La contribution totale de BDC ne doit pas excéder 60 millions de dollars.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

13. Relation de nature économique (suite)

En outre, le 29 septembre 2017, l'Organisme a signé une lettre d'offre avec BDC concernant une facilité de crédit renouvelable à vue de 20 000 000 \$. La plus récente version révisée de la lettre d'offre est entrée en vigueur le 23 mars 2021 et la facilité de crédit a été réduite à 10 000 000 \$, comme il est mentionné à la note 6.

Les autres produits comprennent des frais reçus de BDC de 425 873 \$ (354 570 \$ en 2020).